

5.H.7. - DB/aj.  
5.M.5.

Moscou, le 29 octobre 1954.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'occasion d'une réunion en nombre limité que l'Ambassadeur de Belgique avait organisée hier soir pour faire entendre de la musique belge à des compositeurs et musicophiles soviétiques qui sont venus au nombre d'une dizaine, M. Volodine, qui fait partie de VOX, m'a pris à part pour me faire les demandes suivantes:

Les autorités soviétiques souhaiteraient que soit mis pour quelque temps à leur disposition le film suisse "Heidi", dont M. Volodine me disait qu'il passait ici pour une excellente et heureuse réalisation. En second lieu, ces mêmes autorités désireraient également recevoir, pour un temps limité, le film sur Hodler, qui a été présenté ou dont il a été fait mention à Mme Kislova lorsqu'elle s'est rendue en Suisse voici plus d'un an.

M. Volodine m'a fait, plus encore qu'il ne paraissait souhaiter le vouloir, l'aveu que les autorités soviétiques se proposent de célébrer, vers le milieu de novembre prochain, le centenaire de la mort de Jérémias Gotthelf. Il observait que cette célébration sera tardive d'à peu près un mois, mais que trop d'autres événements n'ont pas permis de prendre en considération la date exacte de l'anniversaire du décès de notre illustre compatriote. C'est au cours d'une soirée qui sera sans doute organisée à la "Maison du Cinéma" que cette manifestation aura lieu: discours, musique suisse et éventuellement présentation des deux films dont il est question ci-dessus.

J'ai promis à M. Volodine de faire mon possible pour satisfaire aux vœux qu'il m'avait exprimés et je crois qu'il serait intéressant et utile, à plus d'un point de vue, que nous puissions lui procurer les films dont il m'a parlé.

Je ne doute pas que si l'attention des Russes s'est portée sur le film "Heidi", c'est non seulement parce que la réalisation en est très heureuse et que tout ce qui dans ce pays est en faveur de l'enfant est très apprécié, mais aussi parce qu'il existe dans cette histoire, entre un milieu fortuné et un milieu plus humble, une confrontation qui est plutôt à l'avantage de ce dernier.

Vous m'obligeriez vivement en voulant bien examiner dans quelle mesure une suite favorable pourrait être donnée

./.

A la Division des Affaires politiques  
du Département Politique fédéral,

B e r n e .



- 2 -

à la demande qui m'a été faite par VOX. Je ne crois pas que l'intention de cet organisme soit de présenter ces films dans des salles publiques, mais tout au plus une fois ou deux dans une salle où les spectateurs seront venus sur invitation des autorités soviétiques. A première vue, il ne me paraît pas que l'envoi à Moscou du film de Hodler doive présenter la moindre difficulté. L'autre film étant sans doute la propriété d'une entreprise commerciale, je ne sais s'il vous sera possible d'obtenir des propriétaires qu'ils consentent à le prêter aux Russes pour peu de temps. J'espère toutefois vivement qu'ils donneront cet agrément.

Je crois que la meilleure solution serait que l'envoi de ces bandes cinématographiques ait lieu par courrier officiel, ainsi que l'a d'ailleurs suggéré lui-même M. Volodine. Le chancelier de cette légation, M. Tellenbach, qui va s'absenter huit jours pour se rendre à Zurich afin d'y voir sa femme qui vient d'être mère d'un premier enfant, pourrait éventuellement se charger de ramener les films en question.

Il remettra à M. le Ministre de Haller, le 31 octobre, à Zurich, une copie de la présente lettre.

En vous remerciant dès maintenant de l'obligeante attention que vous voudrez bien porter à la demande dont je me fais ici l'interprète, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.:

*sig. de Stoutz*

Copie de cette lettre a été remise à M. le Ministre de Haller, à Zurich, par M. Tellenbach, le 31.10.1954.